

Témoignages de rescapées rwandaises : modalités et intentions

Véronique Bonnet*
Emilie Sevrain

RÉSUMÉ

Quelques années après le génocide des Rwandais tutsis et le massacre des opposants hutus (perpétré d'avril à juillet 1994), de nombreux témoignages, produits par des témoins oculaires rwandais rescapé(e)s du génocide, furent publiés en langue française. Cette contribution propose d'analyser les pratiques scripturales des écrivaines rwandaises. Pourquoi témoigner ? Quels sont les souvenirs, les images et les archives servant à composer le récit ? L'écrit est-il un support efficace pour révéler la singularité d'un épisode autobiographique pulvérisé par la violence ? L'étude des fragments mémoriels, des procédés de figuration ainsi que de la mise en intrigue des récits dévoile différents types d'écritures testimoniales. Ces écrits restituent, selon des formes et des intentions plurielles, la vérité de chaque survivante.

Mots clé : Rwanda ; Génocide ; Témoignage ; Autobiographie ; Mémoire ; Mise en intrigue.

Suis-je une femme rwandaise ? Suis-je une femme ? Suis-je seulement ?
Marie-Aimable Umurerwa, Comme la langue entre les dents.

Quelques années après le génocide des Rwandais tutsis et le massacre des opposants hutus, plus d'une dizaine de témoignages, produits par des témoins oculaires rwandais rescapés du génocide, furent publiés en français, sous forme de livres. Cette contribution propose d'analyser les pratiques et les intentions de l'écriture testimoniale. Comment témoigner ? Comment transmettre la singularité de son expérience lorsque les événements vécus relèvent d'un génocide ayant détruit, par définition, les membres d'un même «groupe ethnique» ? Quelles difficultés mémorielles, scripturales et/ou éditoriales ont dû surmonter les rescapés ? L'écrit est-il un support efficace pour transmettre une vérité sur les massacres génocidaires ? Après avoir défini les modalités de la prise d'écriture testimoniale, nous analyserons les usages discursifs et esthétiques à l'œuvre dans la mise en forme des récits.

Face aux approximations qui caractérisent quelques réflexions, une certaine exactitude s'impose : « il n'y a pas en effet un grand témoignage commun, unique, qui nous dirait, qui pourrait nous dire la réalité complète de ce génocide » (LE PAPE & VIDAL, 1995, p. 5), en revanche des témoignages oculaires¹ sont publiés, paraissent et continueront probablement à être édités.

Des femmes ont sciemment transgressé les tabous de l'ethos rwandais traditionnellement peu enclin à encourager les écritures de soi². En 1997, avec *La mort ne veut pas de moi*, Yolande Mukagasana fut la première à témoigner; deux ans plus tard, elle publie *N'aie pas peur de savoir*. Parurent ensuite les textes de Marie-Aimable Umurerwa, Annick Kayitesi, Esther Mujawayo et, dernièrement, celui de Scholastique Mukasonga. Ces auteurs participent ainsi à l'élaboration d'un champ testimonial rwandais que le génocide a suscité et qui a grandement transformé, notamment dans les pays occidentaux, le rapport à la production

* *Professora da Université Paris XIII.*

littéraire rwandaise. Cette dernière occupe dorénavant une place non négligeable dans les salons du livre, les colloques, les débats radiophoniques.

1. Prise d'écriture testimoniale

Fragments mémoriels

Durant les persécutions, des Rwandaises ont éprouvé le besoin d'exprimer leurs souffrances par écrit. Mais pendant cette période – d'avril à juillet 1994 –, l'activité scripturale se révèle fort difficile. Les moyens indispensables pour noter sont rares, voire introuvables ; les conditions de survie laissent peu d'intimité au témoin. Yolande Mukagasana, cachée plusieurs jours sous un double évier en béton, parvient à inscrire sur un paquet de cigarettes vide les dates de disparition de ses proches :

Je le déplie soigneusement. Je note :
6 avril : assassinat du Président de la R.
13 avril : Joseph est mitraillé à la barrière.
14 avril : Joseph est achevé. Mes enfants sont torturés.
15 avril : Mes enfants disparaissent.
16 avril : Hilde est assassinée. (MUKAGASANA, 1997, p. 126-127)

La fixation laconique des événements permet à l'auteur de consigner l'anéantissement des liens familiaux. L'écriture devient acte de résistance face à la violence qui broie progressivement les repères sociaux et temporels. Elle préserve un sentiment de cohérence du monde indispensable à la survie. Très vite, la notation de ces quelques dates constitue un danger : le paquet de cigarettes étant désormais la preuve indubitable de son appartenance ethnique au regard des miliciens qui la traquent. La destruction du papier est évoquée comme la perte d'une « archive » (MUKAGASANA, 1997, p. 172-173). L'écrit conserve les événements du passé risquant de sombrer dans l'oubli. Il est trace matérielle, document objectif relatant, par fragments significatifs, l'histoire personnelle de la survivante.

En une démarche similaire, Marie-Aimable Umurerwa, une Tutsie mariée à Bosco, un Hutu, rédige durant son exil au Zaïre³, des lettres à son père disparu : «Je prends une plume, du papier, j'écris à papa, comme si c'était la chose la plus impérieuse au monde, comme si mon entrée au ciel en dépendait, et comme si le feu allait s'interrompre de cuire le riz, le temps de ma lettre à papa» (UMURERWA, 2000, p. 107). L'écrit est devenue indispensable au témoin plongé dans ce quotidien politiquement dévasté et irrémédiablement violent. Marie-Aimable Umurerwa se remémore ainsi les grands événements de sa vie au regard des différents processus de violence qui ont ravagé le Rwanda au cours de sa trajectoire. Le génocide a emporté, à l'instar de nombreux rescapés, la plupart des membres de sa famille. Dans cette lettre, comme d'autres survivants, elle dépose les noms des victimes. C'est l'occasion de porter un regard rétrospectif sur son histoire personnelle, notamment sur son identité tutsie qui, de jour en jour, la désigne comme cible. Elle y justifie ses choix douloureux : conserver intacte la fidélité à son mari hutu, assurer la survie de ses enfants et honorer la mémoire de sa famille tutsie exterminée. L'écriture revêt une fonction libératrice, apaisante : «Je crois que cette lettre m'a un peu soulagée. Je me sens déchargée de cette insupportable démangeaison qu'est devenue ma vie quotidienne». (UMURERWA, 2000, p. 119).

Si ces différents exemples montrent que l'écriture pendant le génocide fut vitale pour affronter l'effroyable réalité, il convient de noter que la démarche, mise en exergue par Marie-Béatrice Umutesi, une femme hutue ayant subi l'épreuve des camps de réfugiés, résulte d'une semblable intention. Intention

doublée d'une réflexion sur les motivations politiques à l'origine de l'exode des Hutus et de leur survie dans les camps au Zaïre :

Un jour où j'étais sur le point de craquer, j'ai pris un stylo et j'ai commencé à écrire tout ce que j'avais sur le coeur. J'ai décrit le calvaire de Muhawe et des autres enfants qui, comme lui, souffraient de malnutrition. J'ai décrit la tragédie des vieilles femmes qui vivaient seules dans des sheetings troués, celle des gamins des rues à Bukavu qui vivaient de mendicité. J'ai imaginé l'horreur vécue par le jeune soldat du Front Patriotique Rwandais qui, de retour de la guerre, a trouvé toute sa famille exterminée par les miliciens. [...] J'ai pris l'habitude d'écrire pour que les gens sachent et cessent de se taire, mais aussi pour cesser d'avoir mal. Il m'arrivait souvent de pleurer tout en écrivant, mais quand j'avais fini, je me sentais soulagée. (UMUTESI, 2000, p. 89)

Les mots construisent un refuge où les sentiments d'angoisse, de peur et de révolte peuvent s'affirmer. La douleur se traduit sur papier, palliant ainsi la détérioration totale de la personne psychique et physique. Ces premiers jets⁴, fragments mémoriels que le texte reconfigure, ont souvent suscité chez les Rwandaises l'envie de composer et de publier un témoignage.

2. **Comment écrire ?**

Il fallut un temps pour que les survivants, après avoir échappé à la mort et quitté le Rwanda⁵ parviennent à rendre lisible leur vécu et à trouver un éditeur. L'élaboration d'un récit exige une connaissance précise des règles de la composition et de la mise en forme d'un texte. Avant la tragédie, les femmes jouissaient d'une position sociale relativement privilégiée, toutes étaient membres de l'élite éduquée. Esther Mujawayo, sociologue et thérapeute, a suivi des études supérieures en Belgique. À son retour, elle fut employée à Oxfam, une organisation humanitaire britannique. Marie-Aimable Umurerwa possédait un diplôme d'assistante sociale. Yolande Mukagasana était infirmière-chef dans un dispensaire à Nyamirambo, un quartier populaire de Kigali. Scholastique Mukasonga⁶, exilée au Burundi depuis 1973, a obtenu un diplôme d'assistance sociale. Enfin, la plus jeune des témoins, Annick Kayitesi, âgée de quatorze ans lors de la tragédie, a étudié en France après 1994. La formation intellectuelle de ces femmes, généralement acquise antérieurement au projet testimonial, fut l'un des éléments déterminants de sa réalisation. Mais la faible diffusion des livres et le poids de la culture traditionnelle rwandaise n'ont pas nécessairement favorisé le développement des écritures testimoniales féminines. «On te dit toujours de garder en toi tes douleurs, tes malheurs» dit Esther Mujawayo (2004, p. 207). C'est de fait l'exil en Europe qui leur a permis d'accéder à une relative liberté d'expression⁷ et à la publication : domaines jusqu'alors réservés aux hommes.

3. **Divers types d'écritures testimoniales**

Si la prise d'écriture est initiée par les rescapées rwandaises elles-mêmes, la composition des récits se présente souvent comme le résultat d'un travail collectif. La dureté des souvenirs liée au manque d'expérience en matière scripturale justifie que la plupart des femmes eurent recours à une aide extérieure, aide disponible dans le milieu associatif et militant. Yolande Mukagasana avertit avec insistance son lecteur dans *La mort ne veut pas de moi* : « Je suis une femme rwandaise. Je n'ai pas appris à déposer mes idées dans les livres. Je ne vis pas dans l'écrit. Je vis dans la parole » (MUKAGASANA, 1997, p. 14). Elle fait appel au concours de Patrick May, écrivain et cofondateur de « Prévention ethnismes »⁸. Quelques pages de son second témoignage, *N'aie pas peur de savoir*, sont consacrées à la description des séances de co-écriture : « Nous travaillons ensemble

tous les jours pendant cinq ou six heures. Nous lisons un chapitre de mon manuscrit, puis mon écrivain me le fait raconter à nouveau, examine mes mimiques, mes réactions, mes chagrins, mes révoltes. Il couvre des centaines de pages de notes.» (MUKAGASANA, 1997, p. 272).

La fiabilité morale et relationnelle du « témoignaire » (Cf. WAINTRATER, 2003) permet à l'auteur de réactiver des souvenirs. Marie-Aimable Umurerwa a également travaillé avec Patrick May mais la collaboration scripturale n'apparaît pas au cours de la narration ; elle se résume à une simple indication sur la page intérieure de titre. Le témoignage d'Annick Kayitesi, *Nous existons encore*, fut aussi rédigé avec le support d'un tiers (Albertine Gentou) ; il est publié chez Michel Lafon, éditeur spécialisé dans les commandes d'autobiographies.

Sur Vivantes relève d'une forme composée. À l'exception de certains épisodes de la seconde partie directement écrits par Esther Mujawayo, le texte est construit à partir de retranscriptions d'entretiens réalisés par la journaliste Souâd Belhaddad, permettant ainsi de conserver les inflexions du langage oral. La prise de parole génère violence et souffrance. Les intonations de la voix, les réactions émotionnelles, les gestes ou encore les expressions du visage sont consignés avec précision, exprimant au plus près les hésitations et la sidération de la parole d'Esther. Le second ouvrage, *La fleur de Stéphanie*, procède selon le même schéma : « Ce livre va entretenir la mémoire de Stéphanie. [...] Elle est, elle est... dans un conduit d'égout. [...] Cette nuit, je n'ai pensé qu'à cela, et j'ai eu l'impression de couler. Mais je ne peux pas couler, je ne dois pas. (Long silence. Puis, sur un ton confondu, comme pour s'excuser de ne pas retenir son émotion.) Tu sais, Stéphanie, c'est vraiment une des personnes que j'ai le plus aimées au monde.» (MUJAWAYO, 2006, p. 14-15).

Souâd Belhaddad commente ainsi sa posture⁹:

La forme [que le texte] revêt, teint[é]aussi de rires insolites, voire d'humour noir, et le choix de la retranscrire dans son apparent chaos malmènent parfois les règles habituelles de syntaxe et de style. [...] [L]es réflexes de journaliste auraient dû me pousser à condenser et polir le propos d'Esther. Cette tentation aurait été un piège, à l'encontre même de notre travail : restituer la parole des rescapés qui trouve si peu d'espace pour s'exprimer, surtout lorsqu'elle dit et interroge l'asensé. (BELHADDAD & MUJAWAYO, 2004, p. 10).

À la différence des autres récits, *Inyenzi ou les cafards* a été entièrement rédigé par Scholastique Mukasonga. Aucune indication concernant les pratiques scripturales ne figure dans le texte. La narration est exclusivement centrée sur les mois d'humiliation et de répression au Rwanda jusqu'à l'exil des Tutsis en 1973 ainsi que sur la difficulté de vivre à l'étranger sans la présence des siens.

4. **Mise en forme du récit testimonial**

« Vis-à-vis de sa conscience, de sa mémoire, de sa perception individuelle de l'évènement » (DULONG, 1998, p. 134), celui qui y *était* se heurte souvent, lorsqu'il livre son récit dans l'espace public, au jugement critique d'autrui. Soshana Felman affirme aussi que témoigner : « c'est toujours comme déposer sous serment à la barre [...]. Ce n'est donc pas seulement raconter, mais s'engager et engager son récit devant les autres. » (FELMAN, 1990, p. 56). L'exigence de vérité, qui découle de l'origine juridique du témoignage, a pour conséquence de placer le témoin en position de suspect face à une potentielle déformation de la réalité. Cette défiance est due, d'une part, à la fragilité du stockage mnésique et, d'autre

part, à la complexité de l'intelligibilité et à la plausibilité du récit testimonial. L'extermination et la « cruauté délibérée » (VIDAL, 1996, p. 325-366) ne peuvent être affrontées directement par le destinataire : elles débordent le cadre des références communes à l'être humain. La mise en doute de leur parole est une crainte éprouvée par la plupart des rescapés, que ce soit dans le contexte d'une conférence publique ou lors de la rédaction du récit. Renaud Dulong souligne que « le paradoxe du témoin [...] c'est d'être à la fois d'autant mieux habilité à parler et d'autant plus sujet à critique que le récit sort de l'ordinaire. » (DULONG, 1998, p. 68). Comment alors révéler l'horreur de la réalité à un tiers?

5. **Stratégies discursives**

Le témoignage pourrait, afin de révéler fidèlement une catastrophe, restituer les données de manière brute. Mais la recherche de l'expression la plus adéquate à la transmission de l'expérience incite plusieurs témoins à recourir à diverses stratégies discursives. Pour apporter cohérence et intelligibilité au texte, les auteurs procèdent à une mise en intrigue du récit. Certains événements ou détails ont été choisis et organisés temporellement en vertu d'une vision rétrodictive de l'histoire¹⁰. Cet agencement est perceptible notamment par la marque d'un début, d'un milieu et d'une fin dans la narration. Ainsi, dans *Inyenzi ou les cafards*, la succession chronologique des faits relatés au cours des chapitres rend compte de cette construction narrative. Le texte commence par un récit d'enfance intitulé « Fin des années 1950 : une enfance vite troublée », se poursuit par l'exposé des conditions de survie pendant le génocide « 1994 : le génocide, l'horreur attendue », puis conclut en évoquant l'exil à l'étranger et le difficile séjour au « pays des morts ». Yolande Mukagasana relate, dans les premiers chapitres, l'attentat contre l'avion ramenant d'Arusha le président rwandais Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira, son homologue burundais, lequel marque le début de l'extermination. La narration progresse parallèlement aux nombreuses fuites de la rescapée jusqu'à son exil à Bruxelles. Son second témoignage suit un ordre chronologique. La réécriture lui permet d'insérer dans la narration des moments de réflexion où sont dénoncés la passivité coupable des instances internationales et la situation dramatique du Rwanda dix ans après le génocide. Dans *Nous existons encore*, deux épisodes biographiques sont enchâssés. L'expérience du bonheur amoureux vécu en France encadre les souvenirs d'enfance, le récit des « cent jours sans vie », ce temps pulvérisé, l'exil et le placement de la jeune fille dans une famille d'accueil. Le témoignage *Sur Vivantes* est construit différemment. Négligeant l'ordre chronologique, le récit se compose à partir de plusieurs thèmes. La première partie du livre est axée sur la parole des rescapés et leur impossibilité à être écoutés ; la seconde retrace le parcours d'Esther durant la tragédie ; enfin la troisième partie établit un état des lieux du Rwanda dix ans après le drame de 1994. En dépit des spécificités structurelles propres à chaque récit, le fil chronologique de l'intrigue facilite le déroulement de la narration en créant un objet de connaissances partagé par le témoin et son lecteur.

Comme dans toute narration, ces témoignages comportent un certain nombre d'anachronismes qui viennent briser, l'espace d'un instant, l'horreur vécue. Alors que la narration est centrée sur la traque de la famille par les miliciens, Yolande Mukagasana se souvient pendant quelques instants de la première rencontre avec l'être aimé et de leur vie conjugale. Les temps du passé (imparfait et passé composé) en usage dans le récit des souvenirs de la vie d'un « autrefois » s'opposent au présent de narration caractérisant le récit initial de la survie. D'un point de vue plus politique, Marie-Béatrice Umutesi insère au sein de son récit de fuite en direction du Kivu, une prolepse significative :

En avril 1995, huit mille personnes au moins furent tuées dans les camps de déplacés de Kibeho par la nouvelle armée rwandaise, en présence des casques bleus, censés assurer leur protection. Ni l'ONU, qui a assisté sans lever le petit doigt à ce massacre d'innocents, ni le Front Patriotique Rwandais, responsable de la mort de plusieurs milliers de personnes dont des femmes et des enfants, ne furent inquiétés. Les morts de Kibeho furent enterrés dans des fosses communes, et oubliés. (UMUTESI, 2000, p. 79)

Le contraste temporel traduit les mouvements incessants de la mémoire humaine, ses lignes brisées...

Pour retracer au plus près la tragédie, les rescapées décrivent avec force détails les brutalités dont elles furent témoins oculaires. Néanmoins, les conditions de survie (fuite, isolement, refuge dans un abri) leur ont interdit d'accéder à une vision globale des événements dont elles témoignent. Des auteurs rapportent les récits d'autres survivants afin de fournir des éléments factuels complémentaires. Durant le génocide, certains tueurs ont infligé des souffrances psychologiques et physiques à leurs victimes avant de les exécuter, *comme si la destruction de l'autre, devenue effective, devait être redoublée, rendue encore plus totale par le spectacle de ses souffrances* (VIDAL, 1996, p. 352). Les femmes tutsies ont été les cibles privilégiées de nombreux actes de cruauté. Elles furent violées, torturées et mutilées. Esther Mujawayo, thérapeute à Avega¹¹ réunit à plusieurs reprises des micro-récits de l'histoire personnelle des survivantes. La seconde partie de l'ouvrage *La fleur de Stéphanie* est entièrement consacrée et dédiée à la parole des rescapés : Samson, Théophila, Joséphine, Odette ou encore Stéphanie livrent leurs réflexions sur la justice ou sur la santé mentale des rescapés lors des *gacaca*¹². Quelques témoins intègrent également au sein de leur écrit des documents officiels. Esther Mujawayo retranscrit dans *La fleur de Stéphanie* la demande de pardon d'un génocidaire, envoyé en août 2005 à Bonaventure, en échange d'une importante remise de peine.

Cellule de Musange
Secteur de Kivumu
District de Muhanga
Province de Gitarama
OBJET : Demander pardon à la famille de Nyirakanyana Madalina [nom de la victime]
Moi, N. V., fils de K., j'écris à la famille Nyirakanyana Madalina leur demandant pardon parce que j'étais dans la bande qui l'a prise de chez M. P. [un voisin] dans le quartier dit des préfets en 1994. Cette bande était dirigée par M F. qui était responsable de la cellule. [suit une liste de 11 membres de la bande]. (MUJAWAYO, 2006, p. 128)

L'insertion de cette lettre apporte des informations supplémentaires sur le mode de fonctionnement des *gacaca* mis en place depuis 2001. Esther Mujawayo rapporte également les statistiques officielles délivrées par le régime du FPR pour confirmer l'exactitude de ses déclarations:

En deux ans, le pays s'est doté de nombreux « juges »... On a cru la machine judiciaire enfin en route. Et puis en 1999, un bilan, conforté par des statistiques accablantes, a très vite déjoué cet optimisme : en cinq ans, sur les 120 000 affaires, seules 6 000 avaient pu être traitées. [...] Les autorités se sont alors lancées dans un calcul insolite : un siècle ne suffirait pas à clore la totalité des dossiers relatifs au génocide de 1994 (MUJAWAYO, 2006, p. 54)

Ce travail de composition représente une forme travaillée et collective de rédaction (AGIER, 2006, p.157). L'écriture testimoniale parvient à traduire la violence, avec une objective subjectivité (DULONG, 1998, p. 211), en utilisant divers procédés narratifs et argumentatifs.

Comment exprimer l'horreur et la douleur par des mots ? Quel langage utiliser pour que la parole

testimoniale ne soit pas soupçonnée d'imposture ?

6. Effets du dire

Yolande Mukagasana pose à plusieurs reprises la question des rapports entre l'émotion et son impossible expression par le langage. Ce constat d'une insuffisance de la langue à traduire les douleurs profondes et intimes apparaît fréquemment dans les discours des survivants. La transmission de l'expérience extrême «[...] semble vouée à l'échec, faute d'expression appropriée» (COUDREUSE, 1999, p. 236). Comment combler cette carence du dire ? Les témoins ont recours à l'utilisation de certaines figures de style pour représenter au plus près l'intensité de l'émotion éprouvée.

Esther Mujawayo utilise des comparaisons visuelles pour esquisser la relation d'incompréhension qui existe entre un rescapé et celui qui n'a pas vécu l'expérience extrême :

[...]Pour celui qui écoute nos histoires, aussi distinctes qu'elles soient les unes des autres - ce ne sont pas les mêmes personnes, les mêmes prénoms, les mêmes liens familiaux, les mêmes lieux, les mêmes collines, les mêmes détails, les mêmes fins - c'est pourtant l'impression de voir le même film, avec des interprètes différents. Il [l'auditeur] te dira que ce film, il l'a déjà vu et ne veut pas le revoir une seconde fois. (MUJAWAYO, 2004, p. 82)

Le recours aux images mobilise l'investissement imaginaire et l'affectivité du lecteur, lui permettant ainsi un effet d'empathie, voire d'identification ainsi qu'une réflexion sur la réception du témoignage.

L'hypotypose est un autre procédé de figuration fréquemment employé pour décrire l'expérience de la tragédie. Annick Kayitesi, après avoir assisté au massacre de sa mère, est contrainte par les miliciens de nettoyer le bureau où a été perpétré l'acte de cruauté. Elle retrace ainsi cet événement traumatisant:

Je pénètre, hagarde, dans l'ancre de la mort. Sur le sol s'étale une immense mare de sang. Des rigoles rouges et noires ruissellent sur les murs. Partout du sang. Il me faut marcher dans les flaques visqueuses, ça glisse et ça colle aux pieds. À genoux, je dois éponger, gratter, laver. Pas le droit de faire autrement. M'évanouir ? De longues heures, j'ai lutté contre la nausée, dans cette drôle d'odeur moite et poisseuse. L'odeur de la mort...(KAYITESI, 2004, p. 111-112)

La couleur du sang, sa texture, son odeur, représentent l'élément principal de la description, détaillée à un tel point qu'elle fait tableau. Les phrases sont courtes ou constituées de propositions successives au rythme rapide. L'utilisation du présent historique crée un effet d'actualisation. Le regard du lecteur se déplace, saisissant les stigmates de l'événement. L'émotion se dévoile par l'immobilisme du corps de la jeune fille, à genoux au milieu des flaques de sang, par l'absence de signes extérieurs tels que les larmes ou une gestuelle exacerbée du corps. Les points de suspension qui concluent ce passage constituent des indices graphiques de l'émotion. Grâce à l'hypotypose, la dimension pathétique est mise en scène, suggéré par tout un ensemble de signes verbaux ou gestuels. Nulle accumulation brutale de faits et d'impressions. Les mots qui disent le réel sont précis, appropriés. Puisque l'outrance est déjà dans les faits, il importe de minimiser, d'épurer la narration. Cette sobriété discursive confère au texte sa puissance suggestive.

Le témoignage est devenu une forme privilégiée pour relater une expérience extrême. Le témoin est désormais convoqué pour combler les lacunes d'une connaissance qui ne se satisfait pas des seuls faits historiques, mais vise à comprendre la parole de ceux qui ont vécu l'horreur.

Sous la forme d'entretiens ou de séances de co-écriture, des Rwandaises ont retracé leur

douloureuse trajectoire, avec l'intention de donner une sépulture à leurs disparus, tout en sachant que le temps de l'autrefois est à jamais pulvérisé. Les récits évoqués ne livrent cependant pas un discours homogène mais restituent un savoir propre à chacune, esquissant la manière dont les témoignages écrivent l'histoire immédiate du Rwanda, ses fractures. Témoins oculaires, toutes le furent, survivantes de ce « temps suspendu » (BELHADDAD, 2004, p.12) auxquels les mots restituent, dans le présent du lecteur, son irréductible cruauté.

ABSTRACT

This paper intends to analyse the fragments of a memory of violence, published in French, from the testimony of Rwandese Tutsi witnesses in search for their procedures of signification.

Keywords: Rwanda ; Genocide; Memory; Testimony; Autobiography; Intrigue.

Notes explicatives

- ¹ Sera principalement utilisée, tout au long de cette étude, la définition du témoignage oculaire donnée par Renaud Dulong : « un récit autobiographiquement certifié d'un événement passé, que ce récit soit effectué dans des circonstances informelles ou formelles », (DULONG, 1998, p. 43).
- ² Voir également (BONNET, 2005, p. 76-81). Claudine Vidal souligne à ce sujet que « parler publiquement de soi n'est pas une habitude rwandaise, encore moins écrire à la première personne et il est tout particulièrement attendu des femmes qu'elles observent systématiquement une attitude de réserve » (préface à l'ouvrage de Charles Karemano, *Au-delà des barrières*. Dans les méandres du drame rwandais, Paris, 2003, L'Harmattan, p.11).
- ³ Cette épouse d'un Hutu, quotidiennement menacée par les miliciens est également contrainte de traverser le Rwanda, depuis Kigali jusqu'à Bukavu, durant l'avancée du FPR. Le titre, *Comme la langue entre les dents*, traduction d'une expression en kinyarwanda, explicite remarquablement la situation de ces familles mixtes tutsi-hutu.
- ⁴ Précisons qu'il ne s'agit pas « d'avant-textes » ni de « brouillons » selon les définitions données par Pierre-Marc de Biasi dans *La génétique du texte* (2000, p. 29-32). Nous n'avons pas eu accès aux manuscrits des auteurs. C'est le pacte de confiance liant le témoin à son lecteur qui justifie la prise en considération des ces fragments mémoriels, présentés comme antérieurs à l'écriture du livre légitimant ainsi notre analyse
- ⁵ Au Rwanda, les survivants témoignent dans le cadre des commémorations officielles du mois d'avril. Il existe également une littérature en kinyarwanda. On peut lire à ce propos l'étude d'Augustin Rudacogora (2007, p. 77-84). Cependant, peu de survivants ont accès à l'écriture et certains ne souhaitent pas entreprendre ce travail, long, douloureux, de remémoration.
- ⁶ Scholastique Mukasonga n'est pas rescapée du génocide de 1994. Sa famille fut exilée dans le Bugesera, elle a survécu aux massacres des années 1960 et de 1973 avant de rejoindre le Burundi. Une partie de sa famille est restée au Rwanda.
- ⁷ La réflexion d'Augustin Rudacogora : « Le génocide étant appelé à entrer dans la biographie de tout Rwandais, on conçoit aisément que chaque auteur puisse adopter une façon personnelle de l'évoquer sans trop s'éloigner des lieux communs permis pour le dire » (RUDACOGORA, 2007, p. 83), peut s'appliquer également au corpus étudié dans cet article.
- ⁸ Association créée en 1999 dont l'objectif est ainsi défini : contribuer à renforcer la démocratie dans les sociétés civiles et à enrayer les logiques de rejet et de haine de l'autre.
- ⁹ Michel Agier souligne l'importance du silence, tant en psychologie qu'en anthropologie : « [...] oublis, hésitations, non-dits et silences ont un sens social, ils sont une part du travail d'élaboration du témoignage », (In : LE PAPE, SIMÉANT, VIDAL, 2006, p. 154). Cette remarque peut aussi s'appliquer aux œuvres étudiées.
- ¹⁰ Vision qui participe d'un usage public de l'histoire du génocide. Elle se manifeste aussi bien dans certaines analyses produites par des universitaires que dans les témoignages. Paul Veyne définit ainsi la rétrodiction et la probabilité, en empruntant le mot à cette théorie de la connaissance lacunaire qu'est la théorie des probabilités. Il y a prédiction quand on considère un événement comme à venir [...] Les problèmes de rétrodiction sont au contraire des problèmes de probabilité des causes ou, pour mieux dire, de probabilité des hypothèses : un événement étant déjà arrivé, quelle en est la bonne explication ?, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 194-195. L'intention est cependant différente : si l'usage

de la rétrodiction par des intellectuels, maintes fois rencontrée dans des thèses de doctorat, des articles etc., relève d'une construction idéologique visant à se convaincre que les massacres des Tutsis du Rwanda en 1959, au début des années 1960 et en 1973 étaient précurseurs du génocide de 1994, la mise en forme du témoignage relève d'un choix du témoin, d'une « mise en ordre » de son vécu, laquelle est propre à l'esthétique du genre.

¹¹ Association de veuves du génocide créée pour venir en aide aux rescapées.

¹² Les juridictions gacaca sont des tribunaux semi-traditionnels (environ 10 000), répartis dans tout le pays et dont les juges ont été élus au niveau local.

Références

- AGIER, Michel. La force du témoignage In: LE PAPE, Marc ; SIMÉANT, Johanna & VIDAL, Claudine (dir.) *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*. Paris: La Découverte, 2006.
- BELHADDAD, Souâd & MUJAWAYO, Esther. *La fleur de Stéphanie. Rwanda entre réconciliation et déni*, Paris: Flammarion, 2006. 251 p.
- _____. *SurVivantes*, Paris: L'Aube, 2004. 304 p.
- BIASI, Pierre-Marc de. *La génétique du texte*. Paris: Nathan Université, 2000.
- BONNET, Véronique. La prise d'écriture de Rwandaises, rescapées du génocide. *Notre librairie*, n° 157, janvier-mars 2005.
- COUDREUSE, Anne. *Le goût des larmes au XVII^e siècle*. Paris: Presses Universitaires de France, 1999.
- DULONG, RENAUD. *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*. Paris: Éditions de l' EHESS, 1998.
- FELMAN, Soshana. À l'âge du témoignage. *Shoah* de Claude Lanzman. In: _____. *Au sujet de Shoah, le film de Claude Lanzman*. Paris: Belin, 1990.
- KAREMANO, Charles. *Au-delà des barrières. Dans les méandres du drame rwandais*. Paris: L'Harmattan, 2003.
- KAYITESI, Annick. *Nous existons encore*. Paris: Michel Lafon, 2004. 249 p.
- LE PAPE, Marc & VIDAL, Claudine (dir..) Les Politiques de la haine. Rwanda, Burundi 1994-1995. In : *Les Temps modernes*, « S'engager contre les négations », n°158, juillet-août 1995.
- MUKAGASANA, Yolande. *La mort ne veut pas de moi*. Paris: Fixot, 1997. 268 p.
- _____. *N'aie pas peur de savoir*. Paris: Robert Laffont, 1999. 316 p.
- MUKASONGA, Scholastique. *Inyenzi ou les cafards*. Paris: Gallimard, 2006. 164 p.
- RUDACOGORA, Augustin. La littérature rwandaise après 1994: génocide et société In: (dir.) BENGÔÉCHÉA, Manuel; CHAUME, Delphine; RIFFARD, Claire & SPIROPOULOU, Katerina. *Discours et écritures dans les sociétés en mutation*. Paris: L'Harmattan, 2007.
- UMURERWA, Marie-Aimable. *Comme la langue entre les dents. Fratricide et piège identitaire*. Paris: L'Harmattan, 2000. 207 p.
- UMUTESI, Marie-Béatrice. *Fuir ou mourir au Zaïre. Le vécu d'une réfugiée rwandaise*. Paris: L'Harmattan, 2000.
- VEYNE, Paul. *Comment on écrit l'histoire*. Paris: Le Seuil, 1971.
- VIDAL, Claudine. Le génocide des Rwandais tutsi: cruauté délibérée et logiques de haine In: HÉRITIER, Françoise. *De la violence*. Paris: Odile Jacob, 1996.
- WAINTRATER, Régine. *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*. Paris: Payot & Rivages, 2003.

